

Envoi par courrier et par télécopieur : 643-6507

Québec, le 1<sup>er</sup> février 2006

Recyc-Québec  
M. Mathieu Guillemette  
675, St-Amable, bureau 300  
Québec (Qc) G1R 2G5

**Objet :   Projet d'établissement d'un LET aux Îles-de-la-Madeleine**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 24 et 25 janvier derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. Avec l'entrée en vigueur en mars 2005 du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*, quelles sont les sommes reçues ou à recevoir par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine sur une base annuelle. Ces sommes couvrent quels aspects du système de récupération et de recyclage de la Municipalité ? Recyc-Québec pourrait-elle détailler le calcul ?
2. Dans le contexte de l'entrée en vigueur prochaine du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés*, quel soutien financier la municipalité des Îles-de-la-Madeleine pourrait-elle espérer recevoir, compte tenu de sa performance actuelle en matière de récupération, de recyclage et de compostage ? Pourriez-vous détailler vos calculs ?

....2

3. Concernant les résidus domestiques dangereux, possédez-vous des statistiques sur la proportion de ces résidus que l'on retrouve dans les ordures ménagères aux Îles-de-la-Madeleine et quelle est la proportion moyenne au Québec ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 13 février prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission